



LES IFI DOIVENT ACCORDER LA PRIORITÉ À LA CROISSANCE CENTRÉE SUR L'EMPLOI ET LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

Déclaration du groupement Global Unions¹ à l'occasion des réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale à Washington, du 20 au 22 avril 2012

Introduction

1. Le ralentissement économique qui sévit dans la plupart des régions de l'économie mondiale reflète, à la fois, les décisions politiques erronées prises par les instances internationales chargées de la gestion économique et l'absence d'une action rapide et décisive face à la seconde grande crise financière à avoir récemment menacé l'économie mondiale depuis le quasi-effondrement du système financier étasunien en 2008. Lesdites décisions erronées ont inclus l'appel prématuré des pays membres du G20, relayé par les institutions financières internationales (IFI), enjoignant aux pays de s'engager dans la voie de « l'assainissement budgétaire » avant-même qu'une reprise économique endogène n'eût été amorcée. L'absence d'action décisive, quant à elle, l'incapacité à intervenir promptement pour protéger les pays européens en difficulté financière contre les actions prédatrices du secteur financier, conduisant tout droit aux crises de la dette souveraine de la zone euro.

2. Au lieu de se concentrer sur l'aide aux pays accusant des niveaux d'endettement insoutenables dus, le plus souvent, aux décisions inconsidérées prises par un secteur financier insuffisamment réglementé, l'accent a été mis quasi exclusivement sur la réduction des moyens d'existence des travailleurs et le démantèlement des réglementations liées au marché du travail – des politiques qui se traduisent par une intensification des pertes d'emplois et du travail précaire et la compression des salaires. Ces phénomènes affectent tout particulièrement les jeunes travailleurs et travailleuses. À la place, l'aide consentie par les IFI devrait privilégier les stratégies de création d'emploi, notamment au travers d'initiatives telles que l'action conjointe entre le Fonds monétaire international et l'Organisation internationale du travail en faveur d'une croissance axée sur l'emploi, leurs contributions au G20 et au processus préparatoire de Rio+20 et le Rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde portant sur le thème de l'emploi, à paraître prochainement. La nouvelle stratégie de la Banque mondiale sur la protection sociale et le travail présente, d'ores et déjà, des avancées dans certains

¹ Le groupement « Global Unions » comprend la Confédération syndicale internationale (CSI), qui représente 175 millions de membres dans 153 pays, les Fédérations syndicales internationales (FSI), qui représentent leurs secteurs respectifs à l'échelon international (IBB, IE, ICEM, FIJ, FIOM, ITF, FITTHC, UITA, ISP et UNI) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC).

domaines, moyennant l'engagement de la Banque envers la mise en œuvre d'un socle de protection sociale et l'amélioration du respect des droits fondamentaux des travailleurs. La prochaine révision des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale devrait permettre d'assurer le respect de ces droits dans les activités internes de la Banque.

3. Cette déclaration renferme en outre des recommandations portant sur les mesures devant être prises par le FMI, conjointement avec le Conseil de stabilité financière, à l'appui de l'adoption d'un cadre de réglementation adéquat, applicable aux institutions financières, pour éviter la récurrence de crises financières et faire en sorte que le secteur financier contribue au développement de l'économie réelle, y compris moyennant le recours aux taxes sur les transactions financières. En dernier lieu, elle inclut des propositions quant aux contributions devant être apportées par les IFI en soutien à des structures de gouvernance transparentes et responsables dans les pays membres, notamment dans la région englobant le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, où l'assistance financière des IFI est susceptible de croître sur le court terme. La déclaration recommande aux IFI de montrer l'exemple en améliorant la transparence et la représentativité de leurs propres structures directrices, de même qu'en contribuant pleinement au Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement.

Nouveau ralentissement de l'économie mondiale

4. Un passage prématuré à des politiques d'assainissement budgétaire dans la plupart des grandes économies et les retards successifs des mesures de riposte à l'actuelle crise financière, particulièrement en Europe, se trouvent à l'origine d'un nouveau ralentissement économique aux quatre coins du globe. Au début de 2011, les prévisionnistes économiques du FMI avaient déterminé que l'économie mondiale était résolument engagée dans la voie de la reprise, après la pire crise financière des huit dernières décennies. À trois reprises, en 2011 et au début de 2012, le FMI a été contraint de revoir à la baisse ces prévisions. Les prévisions de croissance du Fonds pour 2012 ont été sensiblement réduites, y compris pour des régions à forte croissance comme l'Extrême-Orient, tandis que l'Europe affrontait une nouvelle contraction de son PIB et était donc théoriquement, une fois de plus, en récession. Malheureusement, force est de constater que le FMI a contribué à ce nouveau ralentissement lorsqu'elle a indiqué, il y a un an, aux pays membres que la reprise était endogène.

5. Les autorités européennes, elles aussi, ont contribué au ralentissement en tergiversant des mois voire des années durant avant de mettre en place des fonds de secours supplémentaires au niveau de la zone euro (consistant dans le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilisation financière), qui devraient devenir effectifs vers le milieu de 2012. Si l'apport d'une aide financière massive devait s'avérer nécessaire dans le cas d'autres économies importantes, la zone euro requerrait probablement des ressources nettement supérieures à celles affectées jusqu'à présent. Et quoique le Sommet du G20 à Londres, en avril 2009, ait soumis une motion visant à multiplier par trois les ressources de crédit à la disposition du FMI, aucune décision ferme n'a été prise pour rehausser davantage les ressources financières à la disposition du Fonds durant la dernière crise.

6. Pointée comme la principale responsable de la dernière vague de cahot financier, l'économie de la Grèce représente approximativement 2 pour cent du PIB total de l'UE. Or les graves répercussions de la crise de la dette en Grèce sur les économies de l'ensemble de l'Europe et au-delà, loin d'être estompées, montrent à quel point le système financier mondial est interconnecté. Le fait d'avoir manqué de s'attaquer à un niveau d'endettement insoutenable lorsque la Grèce a, pour la première fois, fait appel à l'aide internationale au début de 2010 a, en réalité, permis à la situation de se dégrader encore davantage. L'endettement a atteint des niveaux encore plus insoutenables alors que l'économie a plongé dans une profonde récession résultant des politiques d'austérité, laissant la Grèce dans l'impossibilité de refinancer sa dette à des taux d'intérêt accessibles. D'autres économies européennes ont eu à affronter des cas de figure similaires.

7. Le groupement Global Unions soutient l'augmentation des moyens financiers disponibles pour fournir des prêts d'urgence à faibles taux et ainsi éviter aux pays de devoir payer les charges de crédit exorbitantes imposées par les institutions financières privées. Ce sont précisément ces institutions qui ont été à l'origine du gouffre de l'endettement public dans plusieurs pays de la zone euro. Des moyens de crédit d'urgence pourraient être mis à disposition, soit à travers des mécanismes régionaux spécifiques, comme pour la zone euro, soit à travers un mécanisme mondial géré par le FMI. **L'aide financière doit, toutefois, avoir pour critère essentiel qu'elle soit fournie en soutien aux stratégies de croissance dans les pays emprunteurs, en veillant à accorder la priorité aux politiques qui ont un impact maximum sur l'emploi et non à des stratégies susceptibles d'alourdir encore davantage les fardeaux de la dette moyennant une contraction de l'économie résultant des politiques d'austérité.**

8. Au cours des derniers mois, le directeur général du FMI a, à plusieurs reprises, signifié son soutien en faveur de mesures de stimulation fiscale et monétaire, le cas échéant, aux fins de maximiser les perspectives d'une reprise mondiale tout en minimisant les risques d'une récession à double creux. **Dans le cadre de ses conseils politiques au G20, le FMI doit continuer à recommander vivement que tous les pays dotés d'une capacité suffisante pour mener une politique expansionniste entreprennent des mesures en ce sens. Il devra, d'autre part, veiller à préserver la cohérence avec ses conseils politiques au niveau national, sans distinction de la taille de l'économie du pays membre, et faire en sorte que des moyens fiscaux soient déployés dans la plus grande mesure possible.**

9. **De même, la Banque mondiale, dont la capacité de prêt a été rehaussée à la suite d'une augmentation générale de son capital, avec le soutien du G20, doit privilégier davantage qu'elle ne l'a fait par le passé la création d'emplois en tant qu'objectif central de ses stratégies de développement.** Compte tenu de la fragilité persistante de l'économie mondiale, avec une nouvelle récession en Europe et les ralentissements qui surviennent jusque dans les régions à plus forte croissance comme l'Extrême-Orient, le groupement Global Unions soutient également l'allocation supplémentaire générale de droits de tirage spéciaux. La nouvelle allocation de DTS viendrait compléter la première allocation générale effectuée durant l'année de récession 2009, suite aux décisions prises au Sommet du G20, à Londres.

Politiques visant à la création de travail décent et non à la déréglementation des marchés du travail

10. Comme l'a indiqué l'Organisation internationale du travail dans son dernier rapport sur les Tendances mondiales de l'emploi 2012, non seulement la reprise qui a démarré en 2009 a-t-elle été éphémère mais il est estimé qu'il y a aujourd'hui 27 millions de sans emploi de plus qu'au début de la crise. Le total agrégé de sans emplois représente plus du double de ce chiffre si l'on tient compte de ce qu'on nomme les « travailleurs et travailleuses découragés » qui ne parviennent pas à trouver un emploi. D'autre part, l'OIT estime le nombre total de travailleurs et travailleuses en situation d'emploi vulnérable à 1,52 milliards, soit 23 millions de plus qu'en 2009.

11. La situation pour les travailleurs est particulièrement épineuse dans les pays qui traversent une crise de leur dette souveraine, qui dans la plupart des cas a pour origine dans les cahots financiers provoqués par les pratiques irresponsables et insuffisamment réglementées des institutions financières. Malgré cela, les programmes du FMI ont été largement axés sur les réformes visant une « flexibilisation » accrue des marchés du travail. Les mesures étayées par le FMI et mises en œuvre par un grand nombre de pays ont inclus la révision baissière des salaires minima, l'assouplissement des procédures de licenciement, la réduction des limites sur la durée de travail et le démantèlement de la négociation collective au niveau national ou de branche. La Banque mondiale a aussi soutenu des mesures visant la déréglementation des marchés du travail dans le cadre de différents programmes d'assistance technique au niveau de pays.

12. Il ressort de différentes études économiques que de telles **mesures de déréglementation visant à accroître la flexibilité et à réduire les coûts de main-d'œuvre entraînent une hausse du chômage à court terme, en grande partie parce qu'elles facilitent le licenciement des travailleurs et réduisent encore davantage le pouvoir d'achat de ces derniers, entraînant une baisse de la demande et l'aggravation de la crise.** Qui plus est, le démantèlement des dispositifs de négociation collective à l'échelon national, régional ou sectoriel réduit toute possibilité de voir instaurer des conventions de grande portée pour atténuer l'impact d'un chômage accru, par exemple au travers de dispositions prévoyant une durée de travail réduite, qui se sont avérées extrêmement efficaces dans la lutte contre le chômage dans certains pays. **Les hypothèses invoquées par certaines institutions internationales de premier plan, dont les IFI et l'OCDE, selon lesquelles les réformes centrées sur la déréglementation des marchés du travail favorisent les perspectives de croissance économique à plus long terme sont, elles aussi, de plus en plus contestées,** y compris par l'OCDE elle-même. Dans une importante étude parue récemment, l'OCDE a relevé que les réformes législatives centrées sur une flexibilité accrue du marché du travail, bien que peu significatives en termes de leur incidence statistique sur les taux d'emploi sont, néanmoins, à l'origine d'une inégalité salariale accrue. ²

13. Lors d'une conférence tenue conjointement avec l'OIT à Oslo en septembre 2010, le

² OCDE, *Toujours plus d'inégalité : Pourquoi les écarts de revenus se creusent*, 2011

FMI convint qu'il était nécessaire de se centrer davantage sur des politiques susceptibles de promouvoir une croissance créatrice d'emplois pour répondre à la crise économique mondiale. Depuis lors, le FMI a entrepris de concert avec l'OIT une analyse commune de certains pays, dans l'objectif de mettre un plus grand accent sur l'emploi et l'amélioration de la protection sociale au sein des stratégies de reprise économique, et de concevoir lesdites stratégies en se fondant sur un dialogue avec les syndicats comme avec les employeurs, ainsi qu'avec le gouvernement. Ces initiatives OIT-FMI à l'échelon de pays se poursuivent et les syndicats dans les pays concernés proposent de nouvelles stratégies de croissance qui maximisent la création d'emplois décents. Dans d'autres pays, le FMI et l'OIT planchent sur la mise au point de mécanismes de financement visant à l'établissement de socles de protection sociale à niveau national.

14. Le groupement Global Unions estime que le FMI devrait tirer les enseignements qui s'imposent du travail qu'il mène conjointement avec l'OIT et les organisations de travailleurs dans les pays concernés, adopter des stratégies ciblées sur la création d'emploi décent et la protection sociale pour tous et renoncer à ses politiques de longue date favorisant la déréglementation du marché du travail. **Le FMI doit entreprendre des analyses systématiques de l'impact de chacune de ses recommandations politiques sur l'emploi et la distribution.** Celles-ci doivent couvrir la gamme complète des options politiques, notamment la politique macroéconomique, y compris les politiques fiscale et de change, les enjeux liés à la distribution des revenus et aux niveaux salariaux, les politiques concernant les services publics et la protection sociale, les politiques d'emploi qui favorisent la création d'emploi à forte productivité, y compris l'investissement dans des secteurs générateurs de valeur ajoutée et les politiques actives en matière de marché du travail.

15. Le FMI a joué un rôle de coordination dans le cadre du Processus d'évaluation mutuelle (PEM) du G20 pour une « Croissance forte, durable et équilibrée », et ce depuis l'établissement de ce dernier à la suite du Sommet du G20 à Pittsburgh, en septembre 2009. D'autre part, les IFI participent, toutes deux, aux côtés de l'OIT et de l'OCDE, à l'élaboration d'un rapport à l'intention des ministres des Finances des pays du G20 sur le thème de la création d'emploi au regard des perspectives mondiales de l'emploi, et ce en vertu du mandat dont elles ont été investies à l'occasion du Sommet du G20 à Cannes, en novembre 2011³. Dans un cas comme dans l'autre, les IFI doivent refléter dans leurs conseils le rôle-clé de l'emploi en tant que facteur de reprise économique. Elles doivent, notamment, souligner la nécessité pour les ministres des Finances des pays membres du G20 d'affecter des ressources au profit de plans de relance qui privilégient la croissance du travail décent et se concentrent sur le maintien et la création d'emplois, en prévoyant une protection sociale et des possibilités de formation adéquates, de même que des investissements dans l'économie verte. Par ailleurs, elles doivent préconiser un financement adéquat facilitant l'intégration des jeunes au sein du marché du travail et tenir compte des recommandations des prochaines conclusions du Groupe de travail du G20

³ « Nous avons chargé des organisations internationales (FMI, OCDE, OIT, Banque mondiale) de rendre compte aux Ministres des finances des perspectives d'emploi dans le monde et de la manière dont notre programme de réforme économique dans le cadre du G20 contribuera à la création d'emplois » <http://www.g20-g8.com/g8-g20/g20/english/for-the-press/news-releases/cannes-summit-final-declaration.1557.html> - para 3.

sur l'emploi des jeunes. S'agissant des responsabilités découlant du PEM, le FMI doit inviter l'OIT à assumer la responsabilité liée aux différents aspects emploi du processus.

16. La Banque mondiale a également la possibilité de développer une position plus favorable à la création de travail décent, et ce dans le cadre de la préparation de son prochain Rapport sur le développement dans le monde 2013, dont la sortie est prévue en octobre 2012 et qui sera consacré au thème de l'emploi. Le RDM 2013 offre à la Banque mondiale un moment opportun pour tourner définitivement la page de la partialité en faveur de la déréglementation dans les enjeux du travail, caractérisée, jusqu'il y a peu, par son très controversé indicateur *Doing Business (Pratique des affaires)* se rapportant au marché du travail et que la Banque a sagement décidé de suspendre. Par le passé, la Banque mondiale s'était servie de cet indicateur pour recommander aux pays d'adopter des mesures de déréglementation de leurs marchés du travail, la plupart du temps sans tenir compte du contexte national, ni des systèmes de protection sociale et de relations professionnelles. Une nouvelle approche est requise au niveau de la Banque mondiale pour faire en sorte que les stratégies nationales de développement étayées par elle favorisent une croissance fortement génératrice d'emploi et des emplois assortis de protection sociale et de droits des travailleurs. La Banque mondiale doit résolument défendre le rôle déterminant joué par les syndicats en matière de protection des travailleurs et travailleuses, d'amélioration des revenus, de lutte contre la pauvreté, de promotion de l'équité et de contribution à la demande agrégée à niveau mondial. **Le groupement Global Unions encourage la Banque mondiale à proposer une nouvelle approche en soutien au travail décent dans le RDM 2013 et à inclure celle-ci dans ses politiques et programmes propres.**

Soutien à la **croissance créatrice d'emploi**

17. Il convient que le FMI et la Banque mondiale prennent plusieurs mesures pour garantir que les stratégies nationales de relance accordent la plus haute priorité à l'élimination du déficit d'emploi :

- **Les plans de relance budgétaire doivent être modifiés afin d'éviter que la situation de l'emploi ne s'aggrave**, ce qui signifie que cette relance doit être repoussée ou bien ralentie et que, si nécessaire, l'assistance financière du Fonds et de la Banque devra s'étendre sur une plus longue période jusqu'à ce qu'une reprise durable soit établie.
- **Il convient de mettre davantage l'accent sur les mesures génératrices de revenus afin de parvenir à réduire les déficits budgétaires, plutôt que de mettre l'accent sur la réduction des dépenses** qui ont figuré dans la plupart des plans de relance budgétaire ; ces mesures imposent un coût disproportionné aux bénéficiaires des programmes sociaux et aux travailleurs du secteur public et ont la plus néfaste des incidences sur l'emploi.
- **Les IFI doivent accorder une attention particulière à la protection, à la promotion et au financement de services publics de qualité, comme la santé et l'éducation** ; une réduction des dépenses allouées à l'éducation et la formation nuira au développement économique et social à long terme et engendrera une génération perdue d'enfants et de jeunes qui n'auront reçu qu'une éducation lacunaire et inadaptée, alors qu'une réduction des dépenses liées aux soins de

santé est susceptible de compromettre sérieusement les efforts menés à niveau mondial pour faire de l'accès universel à la prévention et au traitement du VIH/sida une réalité.

- **En vue de prévenir une période prolongée de stagnation économique, les IFI doivent encourager les pays à augmenter leurs investissements dans les domaines clé de la croissance, en reconnaissant tout particulièrement l'importance des investissements dans l'économie « verte » et des investissements liés au climat, compte tenu de leur fort potentiel de création d'emploi mais aussi de la nécessité impérieuse de parvenir à une durabilité environnementale.**
- En particulier, les IFI doivent soutenir l'adoption, à l'occasion de la prochaine **Conférence de Rio+20**, d'un **programme d'action fort et ambitieux visant à l'intégration des efforts menés de par le monde en faveur d'une Transition juste et équitable pour les travailleurs et les travailleuses**, dans le contexte de la transition à une économie verte et durable.
- **Les IFI doivent encourager les pays à réduire leurs déficits au moyen de mesures qui auront le moins de répercussions négatives sur les niveaux d'emploi et qui contribuent à réduire les inégalités de revenus**, par exemple en remplaçant une fiscalité forfaitaire par des impôts progressifs sur les revenus, des mesures visant à prévenir l'évitement et l'évasion fiscaux, des mesures visant à transformer les activités de l'économie informelle en activités déclarées, et en mettant en œuvre une taxe sur les transactions financières.
- **Les IFI doivent soutenir la restructuration de la dette lorsque celle-ci est nécessaire afin de réduire l'un des principaux obstacles à la reprise économique nationale** ; cette restructuration doit inclure une réduction des coûts hypothécaires dans les pays où la valeur des biens immobiliers s'est effondrée, et le rééchelonnement du paiement de la dette souveraine dans les pays connaissant un niveau d'endettement qui n'est pas tenable sur la durée.

18. Dans le domaine des nouvelles initiatives des IFI sur l'examen de ses politiques, le Fonds et la Banque doivent appuyer les approches qui comportent un réajustement des priorités afin de se centrer sur celles qui fassent la promotion de la création d'emplois décents :

- Dans son examen en cours de la conditionnalité, qui a fait l'objet d'une contribution du groupement Global Unions, **le FMI doit faire en sorte que ses nouveaux critères de conditionnalité soient cohérents avec les plans de développement nationaux visant à parvenir au plein emploi, à la couverture sociale universelle, à la réduction des inégalités de revenus et au respect des droits fondamentaux des travailleurs.**
- **La nouvelle Stratégie de la Banque mondiale pour la protection sociale et le travail représente une évolution dans les politiques de la Banque en termes d'amélioration de la protection sociale pour tous et du respect des droits des travailleurs et devraient être mises à profit par la Banque, au même titre que le prochain RDM 2013, aux fins de promouvoir la création d'emploi décent et la réduction des inégalités liées au revenu.**

Stratégie de la Banque mondiale en matière de protection sociale et d'emploi

19. La nouvelle stratégie de la Banque mondiale pour la protection sociale et le travail, que la Banque a adoptée à la veille-même des réunions de printemps, présente des avancées au regard des politiques antérieures de la Banque dans plusieurs domaines essentiels :

- Elle affirme que la Banque mondiale est un « partenaire stratégique » des agences onusiennes pour la réalisation de l'Initiative du socle de protection sociale ;
- Elle reconnaît que la participation de la Banque au profit de programmes de protection sociale dans les pays à faibles revenus a été limitée et propose un engagement plus fort, mettant l'accent sur une amplification de la couverture au regard des faibles niveaux rencontrés à l'heure actuelle dans la plupart de ces pays ;
- Elle souligne l'importance du respect des normes fondamentales du travail pour permettre à la Banque de contribuer à la construction d'une protection sociale et de systèmes de travail plus inclusifs⁴ ;
- Elle propose l'intégration plus complète de la dimension de genre dans le soutien consenti par la Banque aux programmes de protection sociale et de travail ;
- Elle identifie le rôle important que peuvent jouer des dispositifs tels que les allocations de chômage pour protéger les travailleurs et travailleuses vulnérables, agir en tant que « stabilisateurs automatiques » en temps de crise économique et réduire les inégalités ;
- Elle souligne l'importance de la coopération avec l'OIT et les autres agences de l'ONU et le rôle important joué par les syndicats et autres organisations de la société civile en vue de la construction de systèmes de protection sociale meilleurs et la réduction de la pauvreté et de l'inégalité.

20. Tout progrès réel dans le domaine de la protection des intérêts des travailleurs et la garantie de la protection sociale pour tous représente, encore aujourd'hui, un défi incommensurable. **Pour aller de l'avant, la Banque doit mettre au point des plans d'action spécifiques fondés sur sa nouvelle stratégie pour la protection sociale et le travail.** La Banque pourrait, notamment, présenter les mesures qu'elle envisage de prendre pour assurer la mise en chantier de son **approche réorientée en matière de réforme des pensions**, qui **privilégierait le rôle central du gouvernement au regard de la création de piliers multiples dans le domaine des pensions**. D'autre part, la Banque doit élaborer les mesures qu'elle entend prendre en vue de la mise en œuvre du **soutien aux prestations de chômage** et décrire de quelle façon elle envisage de

⁴ Les normes fondamentales du travail sont des droits humains fondamentaux reconnus internationalement pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs du monde indifféremment du niveau de développement du pays. Elles sont définies aux termes des Conventions de l'OIT, qui couvrent la liberté d'association et le droit de négociation collective (Conventions 87 et 98), l'élimination de la discrimination à l'emploi et dans la profession (Conventions 100 et 111), l'éradication de toutes formes de travail forcé ou obligatoire (Conventions 29 et 105) et l'abolition effective du travail des enfants, y compris sous ses pires formes (Conventions 138 et 182).

collaborer plus étroitement dans le domaine de la protection sociale avec des **agences internationales indépendantes de la Banque, les OSC et les syndicats.**

21. Bien que le soutien de la Banque mondiale en faveur du socle de protection sociale représente un développement positif, le groupement Global Unions invite la Banque à définir un plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative et à convenir d'un commun accord avec les autres agences de la proposition d'une année cible mondiale pour la mise en application universelle du SPS. Une telle approche permettrait à la Banque de remédier au manque de soutien suffisant à l'égard des initiatives de protection sociale dans les PFR, qui est reconnu dans le rapport. Le plan d'action doit s'attaquer aux mécanismes de financement du SPS dans le contexte national, à l'instar de ce que le FMI a déjà commencé à faire avec l'OIT. Globalement, la Banque doit faire davantage pour aider les pays à accéder à un financement adéquat pour les programmes de protection sociale, notamment par le biais de la politique fiscale.

22. Le groupement Global Unions salue l'adhésion inconditionnelle aux normes fondamentales du travail dans la nouvelle stratégie mais invite la Banque à apporter davantage de précision sur la façon dont elle peut contribuer à la promotion et au respect des NFT. Partant, les conseils de la Banque au niveau des pays devraient inclure des recommandations portant sur le plein respect des conventions internationales en matière de liberté syndicale et de négociation collective, en tant qu'instruments importants pour la réduction des inégalités liées au revenu. Et au-delà des NFT, il y a d'autres droits et normes que la Banque doit encourager les pays membres à adopter et respecter. À titre d'exemple, certains pays en développement ont fait des avancées notables pour ce qui a trait à l'élargissement de la portée de la protection sociale en reconnaissant, d'entrée de jeu, les droits des résidents du pays à certains types de protection, comme la pension de vieillesse ou les soins de santé, notamment. La Banque doit aussi poursuivre son travail en vue de la définition d'une approche propre sur le travail informel et l'aide, à l'instar de ce qu'a fait l'OIT, et de stratégies visant à étendre la protection à tous les travailleurs et travailleuses, par le biais de la formalisation.

23. La nouvelle stratégie se fonde sur une série de recommandations positives en faveur de l'égalité entre hommes et femmes énoncées dans le Rapport sur le développement dans le monde 2012. Une question essentielle qui mériterait une attention plus particulière dans le cadre des programmes de la Banque concerne la discrimination continue que subissent les femmes au travail, reflétée, comme il est démontré dans le RDM 2012, par un écart salarial sexospécifique persistant et la surreprésentation des femmes aux postes précaires. La riposte aux inégalités structurelles implique une approche qui mette l'accent sur l'importance du travail décent pour les femmes ; la prise en compte de la garde des enfants dans les stratégies pour l'équité ; l'instauration du SPS, qui sera particulièrement bénéfique pour les femmes ; une meilleure participation des filles et des femmes à l'éducation et la formation ; des investissements publics accrus dans les soins de santé essentiels et de meilleures politiques en matière de protection de la maternité. **La Banque devrait aider les pays à fixer des objectifs portant sur l'égalité des résultats et pas seulement sur l'égalité en matière d'accès.**

La protection des droits fondamentaux des travailleurs dans les activités de la Banque mondiale

24. L'importance des normes fondamentales du travail est expressément reconnue aux termes de la nouvelle stratégie de la Banque mondiale pour la protection sociale et le travail. Les NFT sous-tendent des marchés du travail qui fonctionnent bien et des systèmes efficaces de relations syndicales qui contribuent au travail productif et à des salaires justes. Elles sont indispensables à une distribution équitable des revenus et, donc, à la mission de la Banque mondiale pour la réduction de la pauvreté. **Au-delà du rôle important que la Banque peut jouer dans la promotion des NFT, la contribution la plus efficace de la Banque est de faire en sorte que ses propres activités les respectent.**

25. Le groupement Global Unions s'est dit profondément préoccupé du fait que le nouvel instrument de prêt de la Banque mondiale portant le nom de « Programme pour les résultats » (P4R) omette de mentionner les normes fondamentales du travail au nombre des considérations sociales incluses dans ses évaluations de programme. Durant la phase pilote de P4R, la Banque mondiale doit accorder une attention particulière aux questions des normes du travail et indiquer très clairement que la ratification des normes fondamentales du travail de l'OIT par les pays emprunteurs sera prise en considération par le personnel de la Banque à l'heure de déterminer l'éligibilité ou non du financement d'un programme géré par un gouvernement. La Banque doit également stipuler l'examen des résolutions ou plaintes de l'OIT contre tout pays sollicitant un emprunt, et ce préalablement à l'octroi de tout prêt à travers le P4R. Les projets pilotes doivent inclure la consultation des organisations de travailleurs dans le cadre de la conception et la mise en œuvre du projet et cette meilleure pratique doit être intégrée dans la politique opérationnelle du P4R.

26. La Société financière internationale (SFI), qui est la branche de la Banque chargée des prêts au secteur privé, exige depuis 2006 que ses entreprises clientes respectent les NFT, et cela figure dans ses critères de performance sociale et environnementale. Les critères révisés de la SFI, entrés en vigueur en janvier 2012, réaffirment l'importance pour les entreprises bénéficiaires de prêts de respecter les NFT, et ajoutant d'autres conditions de travail fondamentales comme impératifs, par exemple la santé et la sécurité au travail et le droit des travailleurs à l'information. Les normes révisées prévoient en outre l'obligation pour les entreprises qui empruntent d'envisager des possibilités alternatives à la réduction des effectifs et de suivre l'application des critères également pour les travailleurs en sous-traitance et pour certaines pratiques du travail dans les chaînes d'approvisionnement.

27. Les affiliées du groupement Global Unions dans les pays en développement ont constaté des problèmes de non respect de ces droits, dont ils ont informé la SFI. Dans certains cas les problèmes ont été corrigés mais dans d'autres, les entreprises ont à maintes reprises omis de mener à terme leurs obligations en matière de conformité. S'est ajouté au manque d'engagement de ces entreprises l'absence d'un échéancier clairement défini et une transparence insuffisante des plans d'action mis en place pour parvenir à une pleine conformité. **La SFI doit améliorer ses procédures de suivi et de mise en œuvre. Elle doit faire savoir aux entreprises emprunteuses, dans les termes les**

plus clairs, que le respect de ces normes n'est pas facultatif et que la non conformité par rapport aux critères de performance entraînera la perte du soutien financier. Le groupement Global Unions recommande en outre que la SFI prenne des mesures pour assurer que les critères soient pleinement mis en œuvre dans les projets financés par le biais d'intermédiaires financiers, projets qui constituent à l'heure actuelle 45 pour cent du portefeuille d'investissement de la SFI.

28. En 2010, **la Banque mondiale et les banques régionales de développement ont toutes intégré des clauses relatives aux NFT dans leurs documents harmonisés de passation de marché pour les contrats de construction**, applicables aux prêts pour des projets de construction de grande envergure. Ceci reflète la reconnaissance par la Banque mondiale, dans le cadre de sa politique sur la passation de marchés publics, qu'« un ensemble approprié de règles et méthodes pour la passation des marchés de l'État est en effet un élément essentiel à une bonne gestion des affaires publiques ». **La Banque n'a, cependant, pris aucune mesure garantissant la mise en œuvre de ces clauses. Qui plus est, l'instrument P4R contourne l'application de la politique de passation de marchés publics**, laquelle renferme diverses références à des directives relatives à la protection des droits fondamentaux des travailleurs.

29. **Afin de remédier aux ambiguïtés et aux contradictions présentes dans les conditions d'accès eu égard aux NFT et à l'application de ces dernières, la Banque mondiale doit mettre à jour ses sauvegardes sociale et environnementale pour s'assurer que toutes les divisions de la Banque mondiale respectent les droits fondamentaux des travailleurs adoptés internationalement.** Dans un rapport publié en 2010, le Groupe indépendant d'évaluation de la Banque a mis en exergue l'incohérence des pratiques mises en œuvre dans l'ensemble du Groupe de la Banque mondiale (GBM) à cet égard : « La couverture thématique des critères de performance [de la SFI] s'applique avec davantage de pertinence dans les projets d'investissement du GBM que les politiques des séries actuelles de sauvegardes, du fait que des dispositions supplémentaires abordent de manière explicite les répercussions en matière d'emploi, les impacts sur les communautés, ainsi que la prévention et l'atténuation de la pollution (...). Aucune raison apparente ne permet de supposer que les incidences sur les communautés ou sur l'emploi ne soient pas pertinentes pour le portefeuille de la Banque. »

30. **La révision des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale, qui devrait être achevée courant 2013, doit déboucher sur l'inclusion d'une sauvegarde sur les normes du travail.** Cette politique doit exiger que les quatre normes fondamentales du travail soient respectées, et que soient adaptés de manière adéquate les impératifs tels que ceux figurant dans les critères de performance de la SFI pour les autres conditions de travail fondamentales, à savoir l'information à diffuser aux travailleurs sur les conditions d'emploi, les procédures de réduction des effectifs, des mécanismes de plaintes, des normes en matière de santé et de sécurité au travail, ainsi que des normes s'appliquant à la chaîne d'approvisionnement.⁵

⁵ Pour plus de détails vous reporter à la publication du groupement Global Unions : *Les normes du travail dans les prêts octroyés par le Groupe de la Banque mondiale : Enseignements tirés et perspectives d'avenir*, 2011

L'avancée nécessaire vers une réglementation financière adéquate

31. Les institutions responsables de la gouvernance mondiale financière sont loin d'être en mesure de mettre en œuvre les « réformes radicales pour lutter contre les causes de la crise et transformer le système de régulation financière mondiale » dont les dirigeants des pays du G20 avaient affirmé l'urgence dans leur Déclaration du sommet de Pittsburgh en septembre 2009. Bien que des initiatives partielles aient été lancées à l'échelon national dans certains pays pour re-réglementer les secteurs financiers, il n'en reste pas moins que celles-ci pourraient se voir, en partie, retirées suite à la pression des institutions financières privées, qui estiment vraisemblablement qu'elles devraient avoir le droit de revenir à des gains démesurés dans un environnement déréglementé tout en s'appuyant sur l'état pour des plans de sauvetage si elles prennent des décisions d'investissement erronées.

32. Quelle ironie que de voir, dans certaines régions encore profondément affectées par l'impact de la crise financière mondiale, les gouvernements et les institutions internationales parler aujourd'hui davantage de la déréglementation du marché du travail, qui ne fera rien pour s'attaquer aux causes de la crise, plutôt que de parler de l'urgence d'une réforme entreprise avec sérieux du secteur financier. Bien que des mandats aient été confiés au Conseil de stabilité financière, dont sont membres tant le FMI que la Banque mondiale, le progrès se fait à une vitesse d'escargot. En juillet 2011 le Conseil de stabilité financière a annoncé un accord visant à augmenter les ratios de capital des « institutions financières d'importance systémique », celles que l'on appelle les « banques trop grandes pour faire faillite », mais ce n'est qu'en 2016 cette mesure commencera à être appliquée. Le Conseil de stabilité financière a également affirmé l'importance de réglementer le système bancaire parallèle et le marché des produits dérivés, mais alors qu'il planche sur le sujet depuis deux ans, il n'a pu convenir que d'approfondir l'étude.

33. Le groupement Global Unions exhorte le Conseil de stabilité financière, les IFI et leurs pays membres à prendre des mesures rapides et coordonnées en vue de réglementer le système financier mondial avant que ne surgisse une nouvelle crise, incluant notamment :

- **entreprendre rapidement une réforme des règles et des procédures en vue de la restructuration des institutions financières « trop grandes pour faire faillite », notamment moyennant une séparation des activités de banque d'investissement à haut risque des activités de banque commerciale, afin de réduire les menaces réelles et immédiates aux finances publiques**
- **exercer de stricts contrôles sur l'économie financière parallèle non bancaire, les fonds spéculatifs et les sociétés d'investissement privé**
- **reconversion obligatoire de toutes transactions sur produits dérivés en échanges organisés et restrictions sur les stratégies liées aux opérations à court terme, y compris une interdiction sur la vente à découvert à nu**
- **éliminer les stratagèmes d'évitement et d'évasion fiscale les plus communément utilisés, y compris le prix de transfert, l'arbitrage fiscal et les paradis fiscaux ou réglementaires**
- **juguler les primes et autres plans de rémunération du secteur financier qui sont excessifs et irresponsables**

- **réglementer strictement les agences de notation de crédit en vue de mettre un terme à la situation actuelle d'oligopole et de réduire les conflits d'intérêt**
- **fournir aux consommateurs une protection financière contre les prêts usuriers et tout autre pratique financière abusive et impliquer pleinement les employés dans les processus de supervision**
- **soutenir les services financiers oeuvrant au service de l'économie réelle, tels que les banques coopératives, les assurances mutualisées et les services financiers publics.**

34. Une taxe sur les transactions financières (TTF), que plusieurs pays sont à présent sur le point d'adopter, contribuerait, dans une grande mesure, à limiter les transactions spéculatives à court terme, y compris le courtage à haute fréquence. Les études techniques du FMI ont confirmé la faisabilité, de même que le potentiel de génération de revenu d'une TTF. **Compte tenu du soutien croissant que suscite à niveau mondial la TTF pour le financement de programmes de relance et de services publics fortement générateurs d'emploi et l'accomplissement des objectifs liés au développement et au(x) climat/finances, le FMI et le CSF doivent proposer leur aide en vue de la mise en œuvre internationale coordonnée de la TTF dans le plus grand nombre possible de pays.**

Les IFI et la gouvernance nationale et internationale

35. Au cours de la dernière décennie, le FMI et la Banque mondiale se sont, tous deux, abstenus de reconnaître les graves problèmes de gouvernance et socioéconomiques au **Moyen-Orient et en Afrique du Nord**, se limitant à quelques indicateurs macroéconomiques aux dépens de données concernant la distribution inégale des revenus, la pauvreté, le chômage et la corruption. C'est ainsi qu'à la fin de 2010, le FMI continuait à chanter les louanges de la gestion macroéconomique et des réformes structurelles en Tunisie, appelant à une limitation accrue des dépenses publiques en matière de salaires et de subventions aux carburants et aux produits alimentaires, alors que les prix des denrées alimentaires étaient à la hausse.

36. À l'heure où des pays comme la Tunisie et l'Égypte souscrivent de nouveaux accords de prêt avec le FMI et la Banque mondiale, les IFI doivent indiquer très clairement les changements qu'elles ont apporté à leurs approches et leurs objectifs eu égard aux défis du développement dans ces pays et dans d'autres pays de la région. **La pleine transparence concernant les négociations sur les prêts et les conditions d'accès aux programmes doivent figurer au nombre des critères fondamentaux des nouvelles pratiques au niveau de la région. Plus important encore, les programmes des IFI doivent être fondés sur les priorités économiques et sociales relevées par la population des pays concernés, y compris les travailleurs et travailleuses.** À mesure que de nouvelles structures de gouvernance voient le jour dans les pays de la région, les programmes des IFI doivent veiller à suivre plutôt qu'à diriger les dialogues nationaux pour l'élaboration de stratégies de développement. Les IFI doivent soutenir et encourager une participation large de la société civile, notamment des organisations de travailleurs, et défendre la liberté syndicale et la liberté d'expression comme une condition préalable indispensable pour l'efficacité de ces dialogues. Cette approche sera tout aussi importante à l'heure où les IFI envisagent de renouer le contact avec la Birmanie.

37. **Les structures directives des IFI doivent donner l'exemple en matière de transparence et de responsabilité à tous les pays membres, notamment en ce qui concerne les procédures de sélection afférentes aux dirigeants des institutions.** Le groupement Global Unions privilégie des procédures transparentes et démocratiques visant à la désignation du meilleur candidat pour le poste, au lieu des pratiques officieuses et archaïques qui ont permis à des puissances économiques d'accaparer certaines

fonctions depuis l'établissement des IFI.

38. D'autre part, le groupement Global Unions a soutenu une représentation rehaussée des pays en développement et émergents au sein des instances directrices, tant du FMI que de la Banque mondiale. L'augmentation marginale du poids de vote des économies émergentes au sein du FMI, bien que soutenue par la plupart des pays membres, n'a toujours pas été pleinement ratifiée et appliquée. Celle-ci doit être appliquée et suivie de nouvelles augmentations au profit des pays en développement, notamment, de manière à ce que le groupe des économies en développement et émergentes au sein des IFI atteignent, au minimum, une représentation paritaire au regard des pays à hauts revenus. Les IFI devraient, par ailleurs, explorer la possibilité d'un système de vote à double majorité où les décisions prises aux conseils d'administration devraient être approuvées par une majorité de pays ayant droit de vote, de même que par une majorité des votes pondérés.

39. Enfin, il serait souhaitable que les IFI participent pleinement aux initiatives internationales visant une cohérence accrue entre les actions des organisations multilatérales, notamment pour ce qui a trait aux initiatives de développement. Cela devrait impliquer de leur part un soutien et un engagement actifs dans la mise en œuvre du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, adopté en décembre 2011 par le 4^e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide.

09-04-12